



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE PUBLIQUE DU 14 AVRIL 2025

DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 17 - Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 8 avril 2025

Etaient présents : Isabelle BASTID - Clément BERTA - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET (arrivée à 20H38 pour le vote de la question n° 12 - délibération n°2025-021) - Henri CHAUMONTET - Gérard DUGAVE - Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Daniel JORDANOU - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU - Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Fabienne ALTER - Nathalie BOCQUET - Nathalie CHAPPET (jusqu'à 20H38, heure de son arrivée) - Amélie CONTAT-FONTAINE - Christelle MICHELIN - David VERNEY

Etaient absents : Stephen MARTRES - Camille REMILLON

Pouvoirs : 6

Fabienne ALTER a donné pouvoir à Jean LACHAVANNE
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Nathalie CHAPPET a donné pouvoir à Anaïs DURET (jusqu'à 20H38, heure de son arrivée)
Amélie CONTAT-FONTAINE a donné pouvoir à Brian SINICKI
Christelle MICHELIN a donné pouvoir à Caroline LAMOUILLE
David VERNEY a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Christophe SIBILLE

DEL N° 2025-022 – FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2024 PROGRAMME 2025 : APPROBATION

Exposé de Monsieur Philippe MANDEREAU, Adjoint aux Finances et aux Travaux,

Dans le cadre du financement des opérations de sécurité routière, le Conseil Départemental alloue aux Communes une dotation au titre du produit des amendes de police.

A cet effet et afin de renforcer la sécurité routière, la Commune envisage de poursuivre les actions menées au cours des exercices précédents et de réaliser les travaux suivants :

Opérations de sécurité sur voie communale : aménagement de la Route du Chenay

Afin de sécuriser les déplacements piétonniers sur la voie communale « Route du Chenay », chaussée au gabarit modeste avec un trafic routier conséquent aux heures de pointe (shunt Evires - Le Plot), et notamment en direction de l'arrêt de bus du hameau Aires, la Commune envisage des travaux d'aménagement de calibrage de la section de courante par l'aménagement d'un cheminement piétonnier sécurisé en accotement (rechargement et stabilisation des accotements, surlargeur enrobés....) et la mise en œuvre d'équipements routiers (écluse avec sens prioritaire, plateau routier, signalisation adapté (balise J11 – marquage au sol.....)). Le 1^{er} secteur entre le pont de l'autoroute et le carrefour avec la RD102 a été traité en 2024. Le second secteur entre Le Plot et le pont de l'autoroute est prévu pour cette année 2025.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 31 254.28 € HT.

La répartition du financement des travaux serait assurée comme suit :

Autofinancement communal 22 254.28 €

Amende de police (30% du montant HT plafonné à 30 000 €) : 9 000 €.

Opérations de sécurité sur voie communale : aménagement de la Route des Aires

La route Départementale n°102, dite Route des Aires, est le principal axe routier reliant Groisy à Evires avec un constat de fort trafic de transit (environ 2 000 véhicules / jour MJA) et notamment aux heures de pointes. Cette chaussée au gabarit d'axe structurant est dépourvue, sur certains secteurs, d'accotement. De fait, le déplacement des piétons et surtout des écoliers en direction de l'arrêt de car des Luisets ou en direction de la Gare est peu sécuritaire. La Commune envisage donc la réalisation d'aménagements de sécurité par la création d'accotement (busage ou création de noue, le calibrage, rechargement et stabilisation des accotements existants) et la mise en œuvre de signalisation routière adaptée (marquage des rives de chaussée, balise). Le 1^{er} secteur entre l'arrêt de car et le panneau de sortie d'agglomération a été traité en 2024. Le second secteur entre Chez Christin et l'arrêt de car des Luisets est prévu pour cette année 2025.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 52 729.90 € HT.

La répartition du financement des travaux serait assurée comme suit :

Autofinancement communal : 43 729.90 €

Amende de police (30% du montant HT plafonné à 30 000 €) : 9 000 €.

Pour le financement de ces deux opérations, il conviendrait de solliciter du Conseil Départemental une subvention au titre du produit des amendes de police 2024 dans le cadre de ce critère d'éligibilité.

Au vu de l'exposé et après en avoir délibéré,

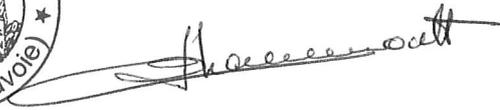
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** les avant projets présentés pour l'aménagement Route du Chenay et l'aménagement de la Route des Aires,
- **APPROUVE** le financement des deux opérations précitées,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental une dotation de 18 000 € au titre du produit des amendes de police, à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant et plus généralement, à faire le nécessaire.

Le Secrétaire de séance,
Christophe SIBILLE



Le Maire,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 16/11/2025
Publié le : 16/11/2025
Le Maire,
Henri CHAUMONTET

